

autoactu.com

Marchés - 16/03/2023

Le Parlement adopte sa position sur le "Data Act"

Par Florence Lagarde Directrice de la rédaction et Directrice de la publication

Vous êtes abonné

Offrir cet article



Thierry Breton, Commissaire européen au marché intérieur et Pilar Del Castillo Vera, la rapporteuse au parlement du Règlement sur les données, "Data Act"

Ce mardi 14 mars, le Parlement européen a adopté en plénière le règlement européen sur l'accès aux données, dit « Data Act ». Ce texte poussé par le Commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, énonce clairement que c'est le client qui donne le consentement à l'utilisation des données. La prochaine étape est la négociation d'une version commune avec les Etats membres et la Commission dans le cadre du trilogue.

Le "Règlement sur les données" dit "Data Act" a été adopté ce mardi 14 mars à une très large majorité par le Parlement européen avec 500 voix pour, 23 voix contre et 110 abstentions (voir [la version adoptée par le Parlement européen](#)). Cette adoption intervient à peine plus d'un an après la publication du projet par la Commission européenne le 22 février 2022 (voir [le texte original de la Commission](#)).

Lors de la conférence de presse qui a suivi, le Commissaire européen, **Thierry Breton**, a chaleureusement félicité **Pilar Del Castillo Vera**, la rapporteuse au parlement de ce texte, pour le travail accompli dans un temps record. *"Nous devons agir rapidement pour booster la confiance dans le partage des données"*, a-t-il dit.

Ce texte *"fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données"* encadre les conditions d'utilisations des données des objets connectés en Europe.

Il est une priorité du Commissaire européen pour *"réorganiser l'espace numérique européen et construire un marché digital unique"*, a-t-il dit. Il s'applique également à tous les services qui seront utilisés sur le sol européen quel que soit le siège des entreprises. *"On a recollé l'espace informationnel européen à l'espace physique européen"*, a dit Thierry Breton.

Le principe fondateur de cette réglementation est de mettre le consommateur au centre du jeu établissant que c'est celui qui génère de la donnée qui en est le propriétaire. C'est donc le consommateur qui décide qui peut y avoir accès. Dans l'automobile, cela signifie que les données n'appartiennent pas aux constructeurs et que le décisionnaire est l'automobiliste.

"Ce que l'on veut est que chacun ait conscience qu'il génère des données dans son activité et donc qu'il génère une richesse potentielle. On lui donne les moyens de décider ce qu'il veut en faire, soit à titre individuel, soit en utilisant des services ou des algorithmes qui vont créer de la valeur, soit en les mutualisant", a dit Thierry Breton lors de la conférence de presse.

L'automobile connectée a visiblement été l'une des références importantes pour définir les principes de ce texte. Thierry Breton l'a citée en exemple : *"Quand la voiture est en panne, le consommateur est souvent obligé de se rendre chez le fabricant de la voiture qui a l'accès aux données. Avec notre proposition, le consommateur pourra lui-même rendre accessible directement les données à des fournisseurs indépendants de service qui font de la réparation de plusieurs marques. Et donc le Data Act va ouvrir tout un marché en aval en donnant la liberté de créer des activités sur des domaines spécifiques et verticaux."*

L'enjeu est aussi que les entreprises européennes reprennent la main sur les services digitaux et que ce texte stimule l'innovation par une plus grande utilisation des données des objets connectés alors que le Parlement déplore que *"80 % des données industrielles collectées ne sont jamais utilisées"*.

Pilar Del Castillo Vera estime que cette réglementation sera un *"game changer"* et elle en attend de la création de valeur et de la création d'emploi.

Ce texte n'est qu'une première étape dans laquelle il s'agit de poser des principes qui seront déclinés par secteur. Ainsi, le texte adopté par le parlement précise : *"Pour tenir compte de la situation particulière et de la complexité des différents secteurs, le présent règlement devra être suivi d'actes législatifs sectoriels, par exemple sur l'espace des données relatives à la mobilité."* Il devrait donc y avoir un texte spécifique à l'automobile avec une nouvelle bataille entre les constructeurs et les acteurs du secteur de l'après-vente indépendant.

La procédure concernant le Data Act n'est pas encore arrivée à son terme. On attend désormais la position du Conseil qui doit être adoptée dans les jours à venir. Le comité des représentants permanents du Conseil (Coreper) en discutera mercredi prochain, 22 mars. Si tout se passe

comme prévu, *"les deux co-législateurs seraient en position d'entamer leurs négociations sur la forme finale de la législation aussi vite que possible"*, nous a dit un porte parole du Conseil qui précise que la première réunion entre les trois institutions (Conseil, Parlement et Commission) *"a été provisoirement fixée pour le 29 mars 2023"*.

[Voir en replay la conférence de presse](#)

← Actualité précédente : Monsieur Plus n'est plus

Actualité suivante : Covoiturage : Blablacar projette d'acquérir Klaxit →